

cahier des charges de l'appel à projets
« Action culturelle en milieu pénitentiaire »
 Haute-Normandie 2017

	Le dispositif Culture/Justice
DEFINITION	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Protocole interministériel décliné au niveau régional par la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie (DRAC), la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires (DISP) et la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DirPJJ). ➤ Un jury associant la DRAC, les services pénitentiaires d'insertion et de probation de l'Eure et de Seine-Maritime (SPIP), les services de la PJJ et la chargée de mission Culture/Justice, pour la mise en œuvre des projets d'action culturelle dans le cadre de cette politique. ➤ Partenariat entre une structure artistique et culturelle, la chargée de mission, le SPIP et l'établissement pénitentiaire pour développer les projets d'action culturelle à destination du public détenu des établissements pénitentiaires de la région.
OBJECTIFS	<p>1) Favoriser l'accès à la culture au nom du droit commun</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Proposer une école du spectateur ou une école du regard (rencontre avec l'œuvre et analyse) ➤ Développer les pratiques artistiques et culturelles au sein des établissements pénitentiaires ➤ Proposer une ouverture sur le réseau des structures artistiques et culturelles de proximité et des rencontres avec les artistes et/ou professionnels de la culture <p>2) Lutter contre l'illettrisme</p> <p>3) Lutter contre les effets désocialisants de l'incarcération</p>
Thématiques / communication 2017	<p>Suite à la mise en place de Comités Techniques Locaux (CTL) dans chaque établissement pénitentiaire de la Seine-Maritime et de l'Eure en novembre 2016, plusieurs suggestions de thématiques vont être proposées de manière à répondre au mieux à l'actualité du public sur le terrain.</p> <p>Les intervenants sélectionnés sont susceptibles d'être sollicités pour promouvoir leurs projets en direction du public détenu, soit par écrit (affiche, flyer), soit par le biais de la vidéo (interview filmée en amont et/ou pendant le projet en particulier et systématiquement au centre de détention de Val-de-Reuil).</p>
PUBLIC	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Public homme et/ou femme de la maison d'arrêt de Rouen ➤ Public homme de la maison d'arrêt d'Evreux ➤ Public homme du centre de détention de Val-de-Reuil ➤ Public homme du centre pénitentiaire du Havre
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Collaboration de l'établissement pénitentiaire, du SPIP et de l'intervenant culturel pour favoriser l'assiduité et la participation active de la population pénale ➤ Evolution et enrichissement des projets artistiques et culturels sur la durée. ➤ Sensibilisation culturelle invitant la personne à poursuivre une pratique artistique et culturelle de manière autonome, notamment après la sortie.
NOMBRE DE PROJETS SELECTIONNES PAR AN	2 projets maximum par structure culturelle, un même projet pouvant être proposé sur plusieurs établissements.
CONTENU DU PROJET	<p><u>Le projet pourra comporter les axes d'intervention suivants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ la rencontre directe avec les œuvres et leur analyse, ➤ des ateliers de pratique artistique pour expérimenter une discipline artistique, ➤ le dialogue avec les artistes et les professionnels de la culture pour découvrir des démarches artistiques et des métiers spécifiques, ➤ l'ouverture et l'information sur la programmation des structures culturelles régionales.

cahier des charges de l'appel à projets
« Action culturelle en milieu pénitentiaire »
Haute-Normandie 2017

LIEU	Le projet se déroule au sein de l'établissement pénitentiaire. Néanmoins, si le projet le nécessite, il pourra être envisagé des permissions de sortie
PERIODE	Sur l'année civile en cours. Il est impératif de débiter l'action sur l'année civile en cours. Elle peut se poursuivre sur l'année suivante.
NOMBRE D'HEURES INTERVENTION	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Fourchette indicative entre 10 et 100 heures par an ➤ Pour découvrir le milieu pénitentiaire, il est possible de proposer un projet d'une ou deux séances, dans une fourchette indicative inférieure à 10 heures.
CONDITIONS	<p>1) La construction du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Prendre en compte la spécificité du public et les enjeux sécuritaires du milieu carcéral. ➤ Le projet se construit en partenariat avec la chargée de mission Culture/Justice et le SPIP. Cet accompagnement se prolongera de sa mise en œuvre jusqu'à son évaluation. ➤ Le casier judiciaire de l'intervenant sera demandé <p>2) La mise en œuvre du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'appréciation du projet et du professionnalisme de l'intervenant sera étudiée par le jury. ➤ Un référent au sein de l'établissement pénitentiaire (SPIP) est identifié pour être l'interlocuteur de la structure artistique et culturelle ou l'intervenant. <p>3) La valorisation et la communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Toute action de communication ou de médiatisation est soumise à l'autorisation du Directeur Interrégional de la DISP. ➤ Toute demande de sortie d'écrits ou d'œuvres réalisés lors des ateliers de pratique artistique est soumise, également, à l'autorisation du Directeur Interrégional de la DISP (conformément aux art D-444-1 et art D-445 du CPP). <p>Les demandes seront adressées au Chef d'établissement qui transmettra.</p>
CONTRACTUALISATION et ATTRIBUTION DE MOYENS FINANCIERS	Convention de partenariat entre SPIP/Etablissement/structure artistique et culturelle pour les projets sélectionnés par le jury pour attribution de la dotation du SPIP. Dossier de demande de subvention à remplir pour le DRAC.
EVALUATION DU DISPOSITIF	Bilan annuel qualitatif et quantitatif réalisé par les structures artistiques et culturelles et le SPIP.
PLANNING PREVISIONNEL	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Adresser le dossier de candidature à l'attention de la chargée de mission Culture/Justice, à la DRAC Normandie avant le 15 décembre 2016. ➤ Réponse du jury (SPIP/DRAC/DISP) en février 2017 <p>Rédaction de la convention partenariat avant la mise en œuvre des projets</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Début des actions au sein des établissements à compter de mars 2017

cahier des charges de l'appel à projets
« Action culturelle en milieu pénitentiaire »
Haute-Normandie 2017

INFORMATIONS

Chargée de mission Culture/Justice Charlotte DAVID – 02 32 10 70 51
– charlotte.david@culture.gouv.fr

DRAC : Damien EUCHI – Conseiller pour l'éducation artistique et l'action culturelle :
02.32.10.70.74– damien.euchi@culture.gouv.fr

SPIP 76 :

Rouen : Isabelle Maréchal – Chef de service de l'antenne SPIP de Rouen par interim :
02 32 81 52 57 – isabelle.maréchal@justice.fr

Le Havre : Perrine VANDENBUSSCHE – Directrice de l'antenne SPIP du Havre:
02 76 89 81 24 – Perrine.Vandenbussche@justice.fr

SPIP 27 :

Evreux : Laura SOUDRE et Karine MARIE – Directrice de l'antenne SPIP d'Evreux et
Directrice adjointe du SPIP 27 : 02 32 62 15 50

laura.soudre@justice.fr, karine.marie@justice.fr

Val de Reuil : Karine Marie – Directrice de l'antenne SPIP de Val-de-Reuil par
interiml : 02 32 63 37 69 - karine.marie@justice.fr